

Multirisque RECOLTE

❖ Votre exploitation :

Nom ou Raison Sociale :

Représentant : SAU : N° de PACAGE :

Adresse :

E-mail : Date d'installation : Tél. :

❖ Commune principale des parcelles de votre exploitation :

❖ Historique des cultures et assolement :

Cultures	Types ou appellations	Rendements réalisés par ha (2)						Surface (ha, a, ca)	Prix de vente (4)	Prix assuré (5)
		(t, hl)								
		2013	2014	2015	2016	2017	2018			

Cultures biologiques ? NON OUI, Si oui natures des récoltes concernées :

(2) Renseigner les rendements réellement récoltés sur 5 dernières années connues ou « nouvelle culture »

(4) Le prix de vente réel est défini comme le prix de la campagne précédente

(5) Le prix assuré est choisi par l'agriculteur en €/hl

		Contrat de base
<input type="checkbox"/> COUP DUR	Cotisation subventionnée à 65%	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Seuil de déclenchement de la garantie à partir de 30% du capital sinistré par culture. ✓ Franchise 30% du capital par culture, appellation, tous périls. ✓ Indemnisation des pertes de quantité. ✓ Prix assuré plafonné à la valeur du barème CNGRA.
<input type="checkbox"/> CONFORT y compris « Coup Dur »	Cotisation formule « Coup dur » subventionnée à 65 % + cotisation formule « Confort » subventionnée à 45%	<p>Garanties complémentaires subventionnables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Seuil de déclenchement et franchise 25% du capital par culture, appellation, tous périls. ✓ Prix assuré au-delà du barème CNGRA mais limité au prix de vente. ✓ Indemnisation de la perte de qualité pour les cultures éligibles (définies selon annexe).
<input type="checkbox"/> INTEGRALE y compris « Confort »	Cotisation formule « Coup dur » subventionnée à 65 % + cotisation formule « Confort » subventionnée à 45% + cotisation formule «Intégrale» non subventionnée	<p>Garanties complémentaires non subventionnables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rachat de franchises sur les périls grêle et tempête à la parcelle. ✓ Complément de prix au-delà du prix de vente (selon conditions) ✓ Frais de resemis. ✓ Frais supplémentaires de récoltes.

Pour la formule intégrale : indiquez vos souhaits de franchise

Vignes :

- Franchise 10% parcellaire en grêle et 25% des capitaux de l'appellation pour les autres périls.
- Franchise 25% des capitaux de l'appellation pour tous les périls y compris grêle.
- Franchise 10% parcellaire en grêle, 15% en gel et 25% des capitaux de l'appellation pour tous les autres périls.
- Autre choix de franchises :

❖ **Antécédents :**

Votre exploitation a-t-elle été endommagée depuis 5 ans ?

- NON OUI

Si OUI, en quelle(s) année(s) ?..... pour quelle(s) nature(s) d'événement ?

- Grêle seule Autres (à préciser).....

Pour quelle(s) indemnité(s) ?.....

Votre exploitation était-elle précédemment assurée ?

- NON OUI en Grêle seule OUI en Multipérils

Si OUI, auprès de quelle société ?

Le précédent contrat a-t-il été résilié après sinistre ? NON OUI

Le

Signature du proposant

